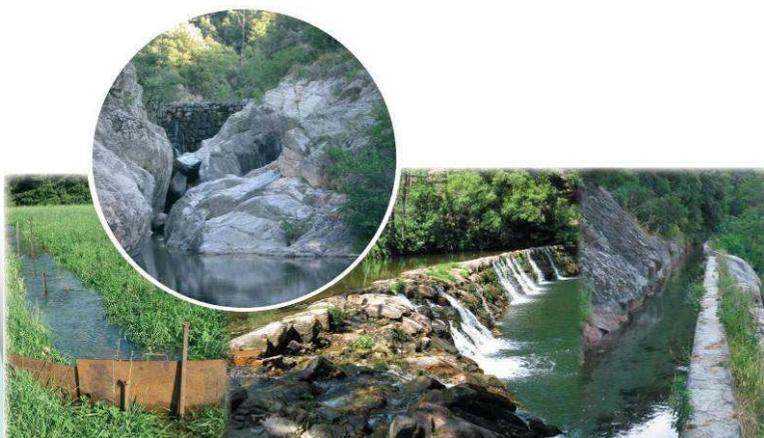




Commission Locale de l'Eau



04 avril 2024 - Cassagnoles



ORDRE DU JOUR

- ▶ **Point n°1** - Validation du compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2023
- ▶ **Point n°2** – Suite du débat sur les stockages
- ▶ **Point n°3** – Point d'information sur les toxiques
- ▶ **Point n°4** – Présentation de l'appel à manifestation d'intérêts de l'Agence de l'eau « Eau et climat »
- ▶ **Point n° 5** – Présentation du plan de bassin d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée
- ▶ **Point n°6** – Bilan hydrologique 2023 et prolongation du PGRE 2024
- ▶ **Point n° 7** - Avis de la CLE et de l'EPTB depuis le 13 décembre
- ▶ **Point n°8** - Rapport d'activité de la CLE 2023
- ▶ Questions diverses



Point n°1. Validation du compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2023



**Validation du
compte-rendu**

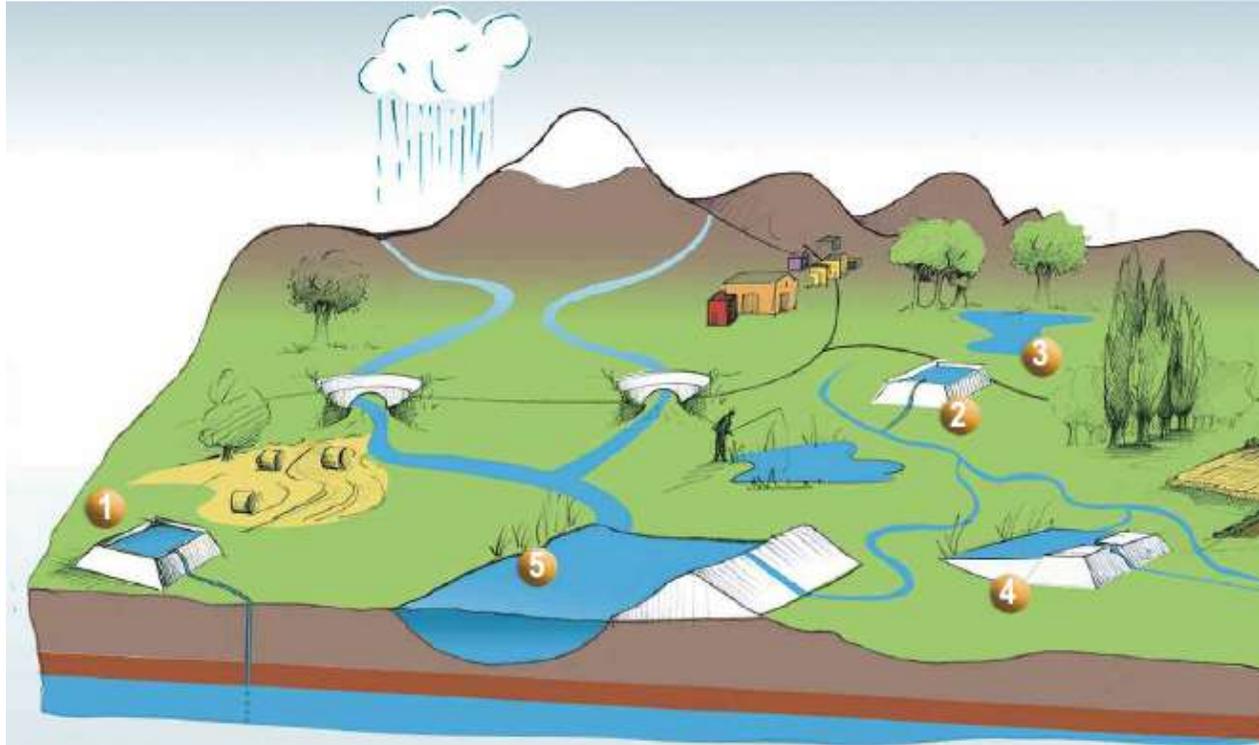


ORDRE DU JOUR

- ▶ **Point n°1** - Validation du compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2023
- ▶ **Point n°2 – Suite du débat sur les stockages**



RAPPEL : LES GRANDS TYPES DE RETENUES



Barrage de Sainte Cécile d'Andorge

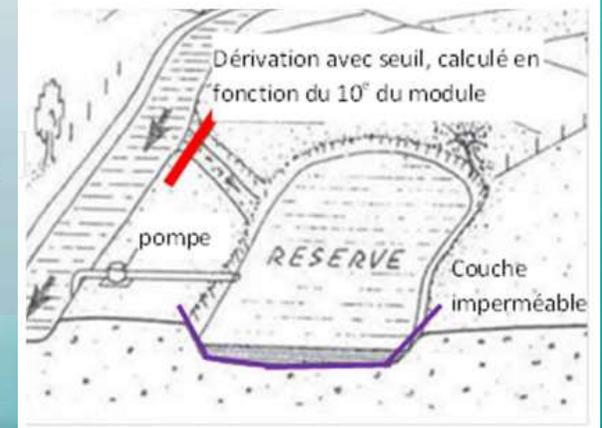


Retenue collinaire à Mons

Emplacement des retenues selon leur type d'alimentation (Source : F. Peyriguer (Irstea) d'après O. Douez (BRGM)).

1. Réserve alimentée par pompage dans la nappe.
2. Réserve alimentée par pompage dans la rivière.
3. Retenue collinaire alimentées par ruissellement. Déconnectées du réseau hydrographique.
4. Retenue en dérivation.
5. Retenue en barrage sur cours d'eau.

Retenue avec alimentation par un cours d'eau déconnectable

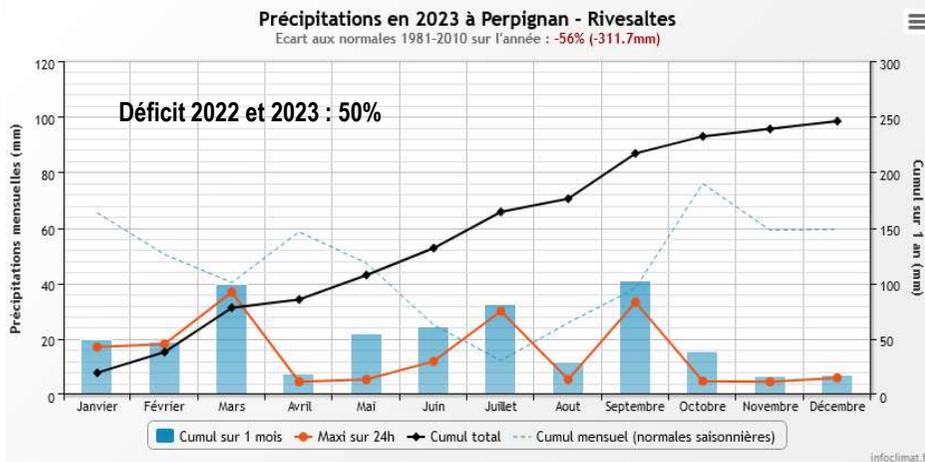
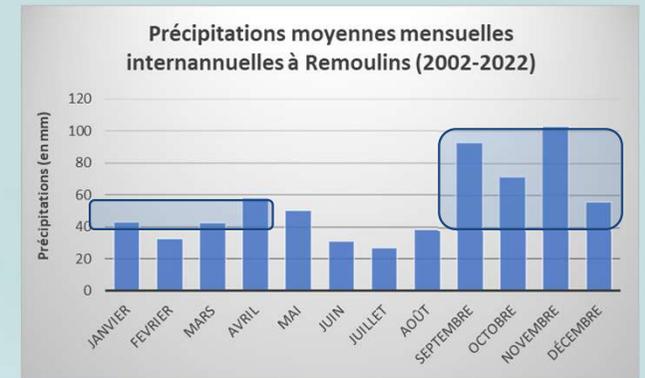


ENJEUX DU STOCKAGE

Retenir l'eau lorsqu'elle est plus abondante (pluie, ruissellement, niveau de cours d'eau, niveau de nappes...)

Substituer les prélèvements existants et ainsi diminuer la pression en période plus tendue pour les milieux

Maintenir des activités économiques et les usages



Des difficultés de remplissage, qui risquent de fortement s'accroître

Un prix de l'eau élevé

Un impact sur les milieux aquatiques, plus ou moins fort selon le type de stockage (impact des retenues importantes et impact cumulé des petites retenues)

Une déconnexion impérative dès la fin du printemps et durant l'été

Un risque de développement de la demande (mal adaptation)

DÉBATS DE LA CLE DU 13 DÉCEMBRE 2023



Les retenues individuelles doivent être favorisées dans les habitations nouvelles

Qui paye et au bénéfice de qui?

Un besoin économique impératif de sécuriser les productions actuelles

Travailler sur la demande avant de travailler sur l'offre

Besoin de clarté sur les positionnements officiels : un grand écart entre certains discours et la réalité des cadres financiers et réglementaires

Des usages pour la substitution mais également pour des besoins nouveaux liés au changement climatique

Des usages vertueux indispensables : lien avec les PAT (Plans Alimentaires Territoriaux), besoins à réduire (modes d'irrigation, consommations, gestion des sols...)

Une attention particulière sur le volet social pour éviter la captation de l'eau par des moyens économiques au détriment des habitants

Un retour d'expérience nécessaire sur certains pays qui ont beaucoup misé sur les stockages et qui rencontrent des difficultés

ORDRE DU JOUR

- ▶ Point n°1 - Validation du compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2023
- ▶ Point n°2 – Suite du débat sur les stockages
- ▶ **Point n°3 – Point d'information sur les toxiques**
 - **Composition du groupe de travail « toxiques miniers »**
 - **Synthèse des informations disponibles sur les PFAS / TFA**



Point n°3. Composition du groupe de travail – « Toxiques miniers »

Décidé en CLE du 13 décembre

▪ **Collège des collectivités :**

- Geneviève BLANC (Alès agglomération, Maire d'Anduze)
- Bruno WEITZ (CC Piémont Cévenol, Maire St Félix de Pallières)

▪ **Collège des usagers :**

- René ALBRECHT (FACEN)
- Muriel NEGRE (Bambouseraie)

▪ **Collège de l'État et ses établissements publics :**

- Jeannine BOURRELY (Centre régional de la Propriété Forestière)
- Anahi BARRERA (Agence de l'eau)

D'autres inscriptions restent possibles

Prochaine séance de travail à venir



Problématique TFA et PFAS



Bassin versant des Gardons

- La **convention de Stockholm (Règlement Polluants Organiques Persistants)**, accord international (2001) réglemente plusieurs composés de la famille des PFAS (rouge dans la liste ci-contre). En Europe, plusieurs actions sont en cours pour compléter cette convention sur d'autres familles de perfluorés. La stratégie mentionne spécifiquement les PFAS comme étant d'intérêt prioritaire pour la gestion des risques et une restriction globale des PFAS est portée par 5 Etats membres.

- **Normes de potabilité (EDCH)** : directive européenne déc. 2020 transcrite en déc. 2022 régule les PFAS :

- 0,1 µg/L pour la somme de 20 PFAS* dans l'eau distribuée
- 2 µg/l dans les eaux brutes (eaux souterraines et de surface).
- 0,5 µg/L pour le paramètre « PFAS total » n'entrera en vigueur que lorsque des "lignes directrices techniques pour la surveillance de ce paramètre auront été élaborées", au plus tard le 12 janvier 2024 d'après la Directive.

Il est aussi stipulé que « au plus tard le 12 janvier 2026, les États membres prennent les mesures nécessaires pour garantir que les eaux destinées à la consommation humaine respectent les valeurs paramétriques fixées pour [...], le total des PFAS, la somme des PFAS ».

- **Normes dans les rejets d'ICPE** : 25 µg/L pour le PFOS, dans les eaux rejetées au milieu naturel (Arrêté du 2 février 1998)

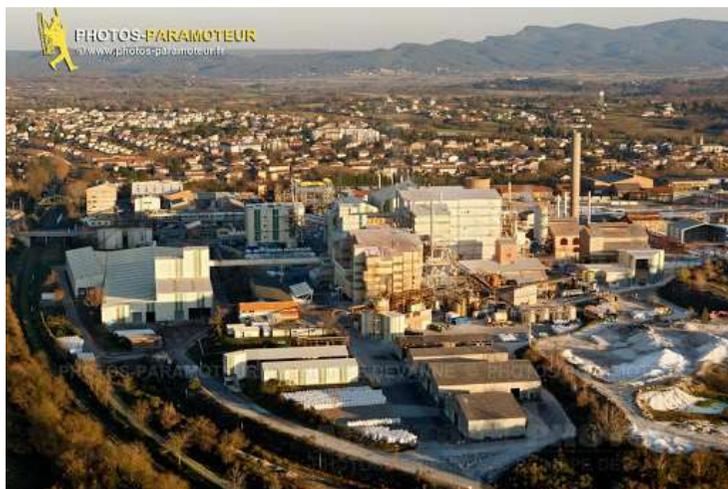
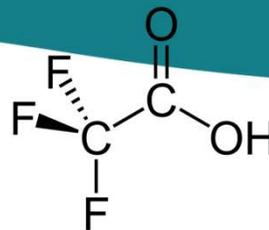
- **Normes dans les eaux de surface** :

- PFOS et dérivés classés substances prioritaires (DCE) en 2013 : NQE-MA = 0,65 ng/L et NQE-CMA = 36 µg/L => déclassent 2,7% des 2 332 ME de métropole ;
- 4 PFAS (PFOA, PFTTrDA, PFHxA, PFHxS) : inscrits comme substances pertinentes complémentaires à surveiller dans l'eau (Ann. III).
- Proposition en 2022 d'une NQE pour 24 PFAS (?) = 4,4 ng/L

*Liste des 20 PFAS « les plus préoccupants » et dates d'interdiction

- ➔ Acide perfluorobutanoïque (PFBA)
- ➔ Acide perfluoropentanoïque (PFPeA)
- ➔ **Acide perfluorohexanoïque (PFHxA) ⇔ 2024**
- ➔ Acide perfluoroheptanoïque (PFHpA)
- ➔ **Acide perfluorooctanoïque (PFOA) ⇔ 2020**
- ➔ Acide perfluorononanoïque (PFNA)
- ➔ Acide perfluorodécanoïque (PFDA)
- ➔ Acide perfluoroundécanoïque (PFUnDA)
- ➔ Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)
- ➔ Acide perfluorotridécanoïque (PFTTrDA)
- ➔ Acide perfluorobutanesulfonique (PFBS)
- ➔ Acide perfluoropentanesulfonique (PFPeS)
- ➔ **Acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS) ⇔ 2022**
- ➔ Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)
- ➔ **Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) ⇔ 2009**
- ➔ Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)
- ➔ Acide perfluorodécane sulfonique (PFDS)
- ➔ Acide perfluoroundécane sulfonique (PFUnDS)
- ➔ Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)
- ➔ Acide perfluorotridécane sulfonique (PFTTrDS)

➔ TFA : Acide trifluoroacétique



Vues aériennes de la plateforme chimique de Salindres

- **Le TFA fait partie de la famille des PFAS.** Constitué d'une chaîne très courte de carbone et de fluor, il est extrêmement mobile et ainsi très répandu dans l'air et l'eau.
- Employé dans la **fabrication de pesticides ou de produits pharmaceutiques** (antiviraux, anti-VIH et thérapies anticancéreuses), le TFA est surtout émis dans l'environnement en tant que **produit de dégradation d'autres PFAS**, comme certains gaz fluorés (réfrigérants dans les systèmes d'air conditionné et les pompes à chaleur, utilisé en remplacement des CFC).
- Le seul dispositif de filtration qui fonctionne est **l'osmose inverse**.
- Solvay serait **le premier producteur au monde de TFA**, dont le marché représentait 250 millions d'euros en 2021
- **Normes pour le TFA** : Aucune norme en France (ni EDCH, ni dans l'environnement). Allemagne = 60 µg/L, Pays-Bas = 2,2 µg/L.
- **Valeurs environnementales de TFA (Source GF)** :
 - <10 à 2 200 ng/L dans les rivières et les lacs européens selon différentes études
 - 140 000 ng/L = Concentration maximale mesurée en Allemagne (rivière Neckar).

« A Salindres, dans les Cévennes, une contamination record aux « polluants éternels » dans les eaux »

➡ Basé sur une étude produite par Générations futures

L'association a réalisé 7 prélèvements d'eau de surface (Arrias, Avène, Gardon) et 3 prélèvements d'eau potable (Salindres, Moussac, Boucoiran).

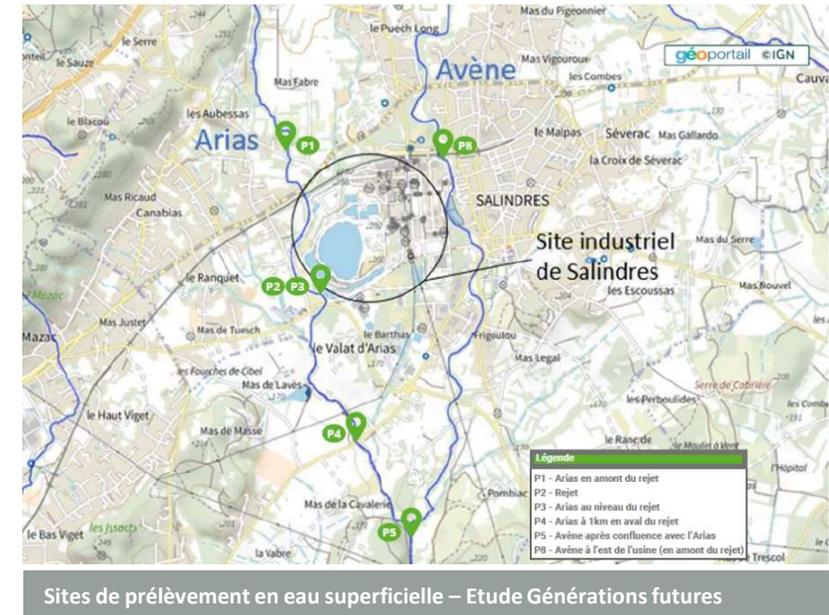
Recherche de «28 substances », notamment le TFA et l'acide Triflique (TfOH), produits sur le site de Solvay.

Principaux résultats :

- 7,5 mg/L de TFA dans la rivière Arias, au niveau du rejet, conforme à la norme de rejet définie par AP (mars 2023) = 29 mg/L (20 kg/j) en TFA ;
- 3,9 mg/L dans l'Avène après confluence de l'Arrias ;
- 0,016 mg/L (16 µg/L) dans le Gardon à Cruviers ;
- 7,0 mg/L en amont du rejet dans l'Arias ;
- 0,1 mg/L en amont dans l'Avène, à l'Est de l'usine, ce qui indique une contamination généralisée autour du site, même en amont du rejet ;
- 18 µg/L dans l'EDCH de Boucoran-et-Nozières et Moussac (2,2 << 60 µg/L).

- 2,0 mg/L de TfOH dans l'Arias ;
- 1,4 mg/L de TfOH dans l'Avène ;
- pas de quantification de TfOH dans le Gardon.

- « Le site rejette également d'autres PFAS: [...] PFOS, PFOA et PFHxS , à des teneurs supérieures à la valeur du projet de NQE (4,4 ng/L pour somme de 24 PFAS) . »
- « Nous menons actuellement de nouvelles investigations afin de comprendre l'origine de la contamination retrouvée en amont du rejet. »



Actions prévues :

- Saisine de l'Anses pour avis concernant l'impact pour les écosystèmes et la santé humaine du TFA et de l'acide triflique. (valeur sanitaire pour le TFA).
- demande de suivi généralisé du TFA dans les eaux de surface, souterraine et potable en France (contamination via pesticides) ;
- Recours juridiques : plainte pénale visant le délit d'atteinte au poisson et le délit de pollution aggravée des eaux.

Solvay :

- Solvay est parfaitement **en ligne avec la réglementation en vigueur** et est soumis au **contrôle des autorités locales compétentes** afin de garantir l'utilisation la plus sûre possible de ses produits dans le respect de la santé et de l'environnement. Les différentes usines de production font l'objet d'inspections régulières, avec des mesures des eaux usées et des échantillonnages officiels des émissions atmosphériques.
- La préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs et de nos riverains demeure la priorité absolue de l'entreprise. L'engagement de Solvay en faveur d'une fabrication responsable sur l'ensemble de ses sites a permis de mettre en place des procédés de production efficaces, de réduire considérablement les émissions et de donner la priorité à la sécurité environnementale.
- Le TFA, et ses dérivés sont des composés organiques fluorés classés comme PFAS selon la définition de l'OCDE . Cependant, ils **contiennent très peu d'atomes de carbone et ne sont pas connus pour s'accumuler dans le corps humain**. Ils ont tous été **enregistrés dans le cadre du règlement REACH** de l'UE et ont fait l'objet d'une **évaluation des dangers et des risques**. »

<https://www.solvay.fr/tfa>

Norme: un enjeu majeur dans

<https://www.solvay.fr/tfa>

ARS 30 :

« La réglementation qui fixe les normes de surveillance de la qualité de l'eau évolue au fil des avancées scientifiques internationales. »

« En 2022, le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a mené des travaux pour structurer son action au regard des préoccupations grandissantes autour des PFAS. En janvier 2023, ces travaux ont abouti à la définition d'un plan d'action interministériel sur les PFAS »

Les actions sont portés par les DREAL, ARS et DRAAF en rapport avec leur domaine d'action (milieux, EDCH, alimentation).

« Les contrôles sanitaires réguliers réalisés sur l'eau distribuée à Salindres, à Moussac et Boucoiran-et-Nozières permettent de conclure à une eau conforme aux limites de qualité réglementaires et propre à la consommation humaine, pour les paramètres analysés. »

16 février 2024

Objet : TFA - situation du bassin versant des Gardons

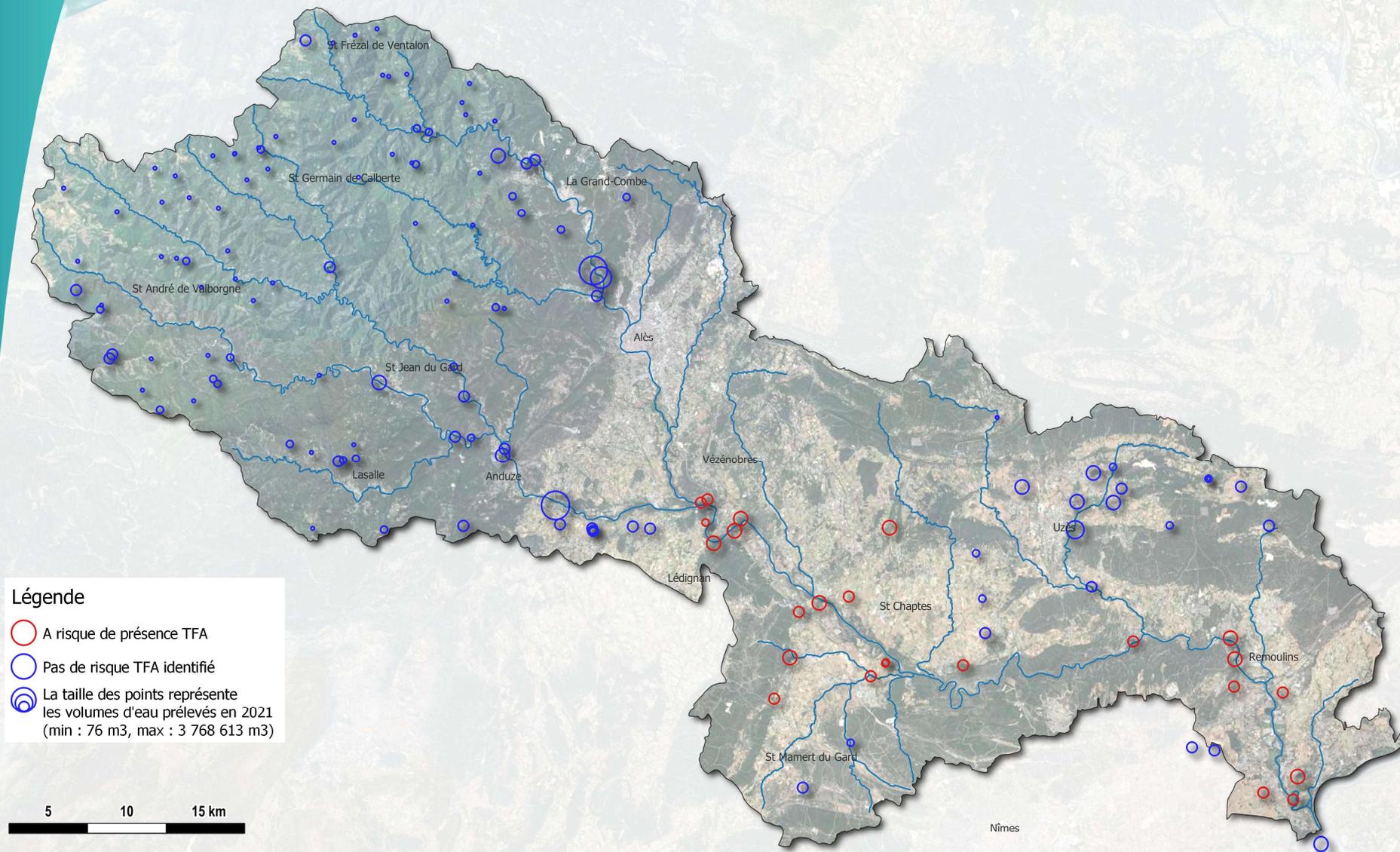
Demande d'information et de précisions « de nature à rassurer [les élus du territoire et les citoyens] sur la dangerosité de ces substances et les actions mises en œuvre pour améliorer les connaissances et surtout réduire les risques, si risques il y a. »

EPTB et CLE sollicitent les services de l'Etat « pour apporter toutes les informations qui nous permettraient d'éclairer la population et les acteurs de l'eau sur ce sujet. » Notamment :

- les seuils de dangerosité de ces substances, pour la santé humaine comme pour l'environnement.
- la norme sur les PFAS totaux (0,5µg/l), d'application ultérieure (en attente de lignes directrices techniques) intégrera-t-elle les TFA ?
- La demande d'un « positionnement sanitaire clair sur l'innocuité des concentrations mesurées » dans les EDCH ;
- concernant les autorisations de rejet fixées par la Police des installations classées : « Il nous paraît important d'expliquer à la fois la genèse de ces normes de rejet, [...] mais aussi les bases de connaissances qui ont permis à vos services de fixer ces seuils. »
- Communiquer sur « toute action qui pourrait être effectuée ou projetée par l'entreprise ou par l'Etat pour le traitement de ces molécules » afin de « rassurer sur les niveaux de rejet futurs de ces substances. »
- Communiquer les données afin d'alimenter « les débats en toute transparence sur le sujet », « que ce soit pour le volet sanitaire comme pour l'atteinte du bon état au sens de la Directive cadre sur l'eau. »
- Invitation à « échanger sur le sujet avec vos services et les acteurs de l'eau, par exemple au sein de la CLE »

Forages EDCH identifiés à risque potentiel TFA

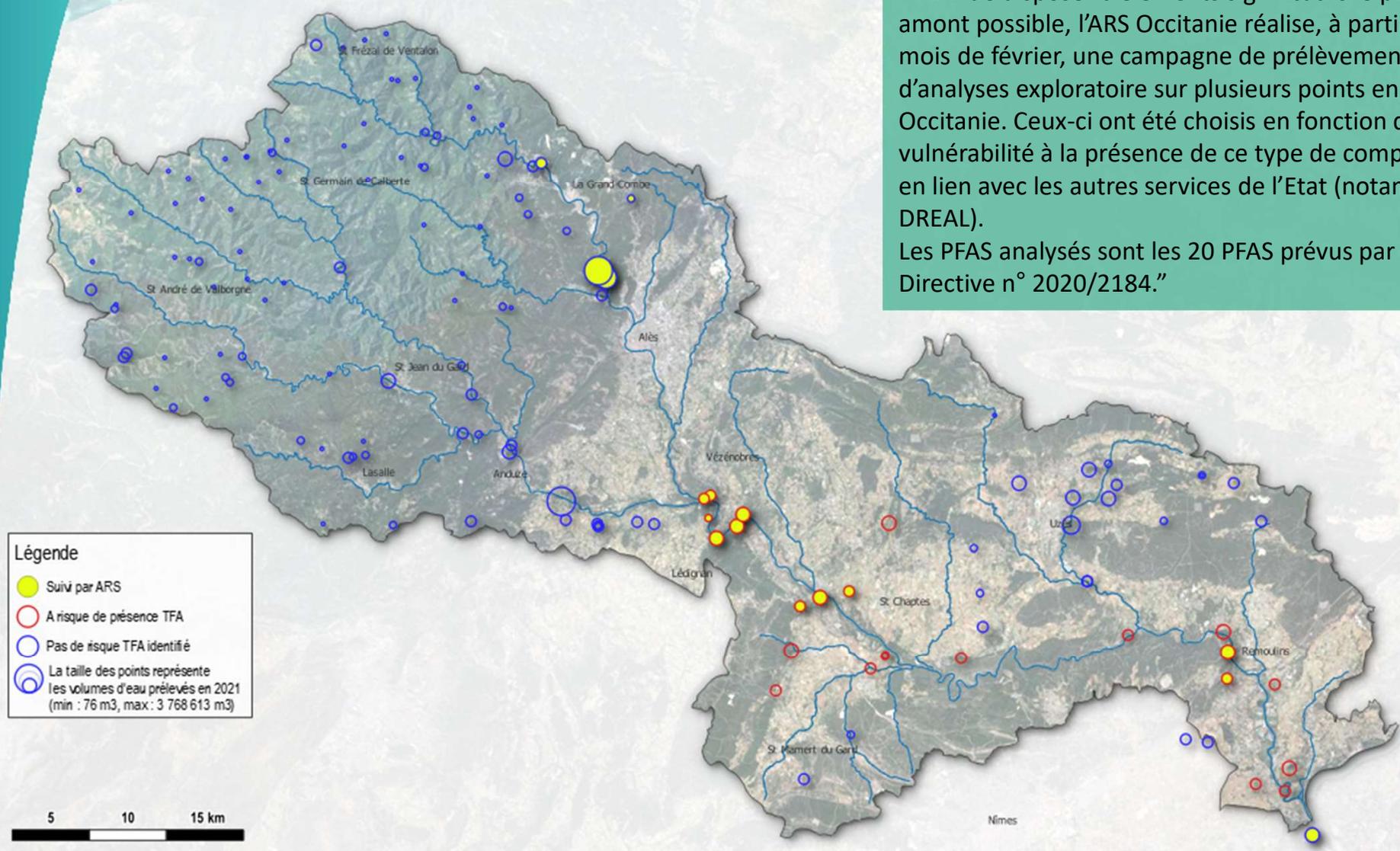
Risque TFA sur le BV Gardons : Captages exploitant des ressources potentiellement connectées avec les eaux de l'Avène



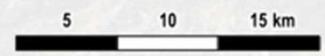
Campagne ARS sur PFAS

Captages prélevés par l'ARS dans le cadre de la campagne d'analyses de composés de type perfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine

« Afin de disposer d'éléments significatifs le plus en amont possible, l'ARS Occitanie réalise, à partir du mois de février, une campagne de prélèvements et d'analyses exploratoire sur plusieurs points en Occitanie. Ceux-ci ont été choisis en fonction de leur vulnérabilité à la présence de ce type de composés, en lien avec les autres services de l'Etat (notamment DREAL).
Les PFAS analysés sont les 20 PFAS prévus par la Directive n° 2020/2184.»



- Légende
- Suivi par ARS
 - A risque de présence TFA
 - Pas de risque TFA identifié
 - La taille des points représente les volumes d'eau prélevés en 2021 (min : 76 m3, max : 3 768 613 m3)



• Masses d'eau superficielles : Prélèvements 2012 – 2022 (Source Naiades)

Les données présentées concernent 97% du temps la matrice eau brute → 135 prélèvements

10 PFAS ont été quantifiés dans les eaux superficielles du BV gardons.

Le PFAS le plus quantifié est le PFHxA, principalement sur l'Avène à Saint-Privat-Des-Vieux.

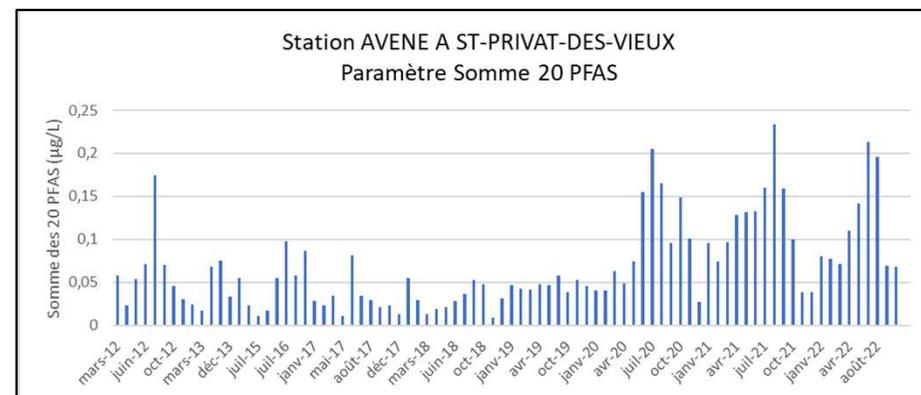
Parmi ces 10 PFAS, 8 sont inclus dans la liste des 20 PFAS préoccupants (Directive EDCH).

Projet de NQE de 4,4 ng/L :

dépassement systématique pour l'Avène (84 analyses)

Alzon (6/9), Droude (1/4), Gardon d'Alès (14/32), Gardon d'Anduze (0/1),

Gardon à Remoulins (2/2), Gardon à St-Chaptes (0/3)



• Masses d'eau souterraines : Prélèvements 2020 – 2023 (Source ADES)

21 prélèvements avec analyse PFAS dont 6 avec quantification

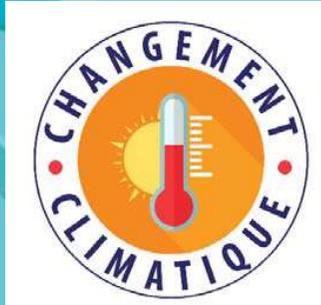
6 PFAS quantifiés, tous dans la liste des 20 PFAS préoccupants (Directive EDCH)

Aucun dépassement de la norme 0,1 µg/L (somme de 20 PFAS)

ORDRE DU JOUR

- ▶ Point n°1 - Validation du compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2023
- ▶ Point n°2 – Suite du débat sur les stockages
- ▶ Point n°3 – Point d'information sur les toxiques
- ▶ **Point n°4 – Présentation de l'appel à manifestation d'intérêts de l'Agence de l'eau « Eau et climat »**





APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2023

**Eau et climat : agir plus vite, plus fort
sur les territoires**

**SAUVONS !
L'EAU !**

OBJECTIF



Réduire la vulnérabilité des territoires ou milieux naturels face aux effets du changement climatique, par des actions ambitieuses ou innovantes sur :

- l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols
- les usages plus sobres en eau
- la transition agroécologique
- la sobriété énergétique et la réduction des gaz à effet de serre en lien avec la préservation de l'eau et des milieux aquatiques
- la capacité de résilience des milieux aquatiques, humides et littoraux
- la motivation des acteurs



Dossiers sélectionnés

23

Enveloppe de 10M€, qui a été revue à 25 M€ par le Conseil d'Administration le 14/12/2023.

Aide jusqu'à 70%

1 phase de candidature au 30/04/2023, dépôt d'une lettre d'intention :

183 dossiers reçus

67 dossiers retenus, dont 19 sur la délégation

2eme phase de candidature, dépôt des dossiers complets

57 dossiers retenus, dont 18 sur la délégation

Sur le BV des Gardons

24

- **Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles**
 - **Treilles et Terrasses**, de « nouveaux » outils d'adaptation au changement climatique pour un modèle agricole en Cévennes plus résilient (préservation des terrasses pour retenir le sol et l'eau ; la culture sous ombrage en agroforesterie où la treille jouerait le rôle de l'arbre ; les choix de variétés et de conduites de la vigne adaptés au changement climatique),
 - pour un montant de **201 360 €** de projet
- **Vers Pont du Gard**
 - **Etude de réhabilitation des anciennes lagunes de la station d'épuration** : réutilisation d'ouvrages existants pour substituer des prélèvements, analyser les possibilités de stockage de l'eau en période de hautes eaux (ruisseaux, pluvial, prélèvement dans la nappe du Gardon...) pour substituer les prélèvements agricoles en période de basses eaux (déconnexion de l'alimentation des bassins en basses eaux pour éviter tout impact des prélèvements)
 - Pour un montant de **57 000 €** d'étude
- **CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires**
 - **Etat des lieux de l'agriculture sur le territoire**, quantification, localisation et dimensionnement des besoins en eau sur l'agriculture actuelle, quelle agriculture de demain sera vivable sur les terres cévenoles ? Est-il possible de faire évoluer les cultures actuelles en maîtrisant mieux et en économisant la ressource en eau ?
 - Pour un montant de projet de **326 556 €**
- **Ventalon en Cévennes**
 - **Réflexion sur comment structurer la gestion et la distribution de l'eau agricole** au sein de la commune, afin de sécuriser les usages agricoles, pour que dans le contexte de réchauffement climatique, le monde agricole pèse moins sur les ressources en eau existantes.
 - Pour un montant d'étude de **24 000 €**

Dans les territoires voisins

25

○ CC Pays Viganais

- **Expertise et intelligence collective au service de l'adaptation du territoire au changement climatique et notamment à la rareté de la ressource en eau.** Quantifier la ressource existante - Etudes prospectives sur le devenir de l'agriculture sur le territoire en mettant en regard la ressource en eau actuelle et future. Démarche participative et citoyenne autour de l'eau et du climat.
- Pour un montant de projet de **227 000 €**

○ Monastère de Solan

- **Expérimentation et étude de l'amélioration de la capacité de rétention d'eau des sols sableux dans la vallée de la Tave**
- pour un montant de **18 975 €**

○ AOC Costières - BRL -IFV

- **Mise au point d'une stratégie d'optimisation des apports d'eau en viticulture.** Couplage d'outils de modélisation climatique et de mesures directes sur la plante. Application expérimentale aux objectifs de production du vignoble des Costières de Nîmes
- pour un montant de **420 000 €**

Des projets transversaux

26

○ Vignobles du Languedoc

- Conseil interprofessionnel des vins AOP du Languedoc et IGP Sud de France (CIVL) : **Inventer le vignoble de demain avec les ressources génétiques d'aujourd'hui** Ou comment actionner un levier d'adaptation sous-exploitée, la diversité génétique, face au changement climatique dans le bassin viticole languedocien ?
- pour un montant de **391 217 €**

○ Fredon Occitanie

- Animer une démarche d'aménagement avec le végétal à l'échelle régionale auprès des collectivités et gestionnaires de Jardins, Espaces Verts et Infrastructures publiques ou privées.

○ Fédération de l'Hôtellerie de plein Air

- **Animer un dispositif inter-régional d'accompagnement d'un ensemble de campings pour s'adapter au changement climatique.** Accompagnement technique et réalisation d'aménagement et de travaux d'économies d'eau (eau potable, eaux grises, eaux pluviales...). Accompagnement pédagogique et boîte à outils (avec le réseau des CPIE).

○ Mobilihans – lavage automobile

- Objectif : changement de technologies, de pratiques ou d'approvisionnement en eau pour les professionnels de lavage automobile
- Réalisation d'un guide à destination des professionnels de lavage, recensement des dispositifs de recyclage disponibles sur le marché et analyse des dispositifs (intérêt environnemental, contraintes techniques...). Accompagnement de 20 sites pour mise en place d'un dispositif de recyclage

ORDRE DU JOUR

- ▶ Point n°1 - Validation du compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2023
- ▶ Point n°2 – Suite du débat sur les stockages
- ▶ Point n°3 – Point d'information sur les toxiques
- ▶ Point n°4 – Présentation de l'appel à manifestation d'intérêts de l'Agence de l'eau « Eau et climat »
- ▶ **Point n° 5 – Présentation du plan de bassin d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée**

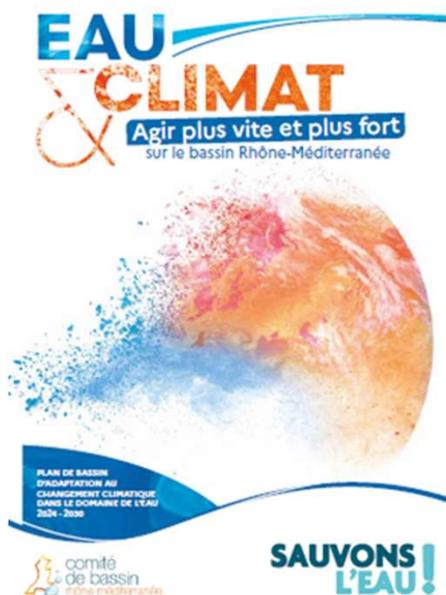




La stratégie du bassin Rhône-Méditerranée

Un plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024-2030

avec 30 défis pour agir plus vite, plus fort !



ELISE GARCIA

Chef de service – Cévennes Languedoc
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

CLE des Gardons – 4 avril 2024



Sur le bassin du Rhône, les effets du changement climatique sont de plus en plus marqués



+1,8 °C

Augmentation de la **température moyenne annuelle** sur la période 1960-2020



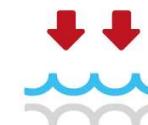
- 10%

Baisse des **précipitations neigeuses** entre les périodes 1960-1990 et 1990-2020



+18% à 37%

Augmentation de **l'assèchement des sols** depuis 1960



- 15%

Baisse des **débits du Rhône** en été entre les périodes 1960-1990 et 1990-2020

Jusqu'à

+ 2,3°C

Hausse supplémentaire de la **température moyenne annuelle** en 2050

Jusqu'à

- 40%

Baisse supplémentaire des **précipitations neigeuses** en 2050

Le **bassin Rhône-Méditerranée**, un des secteurs les plus menacés d'ici 2050

Jusqu'à

- 20%

Baisse supplémentaire des **débits du Rhône** en été en 2050



Un plan pour agir plus vite et plus fort

Face à l'accélération de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau, il est urgent d'agir de façon massive.

Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique :

- **Une stratégie** pour mobiliser tous les acteurs de l'eau et engager des solutions à la hauteur des enjeux
- **Un document de référence** pour les démarches de planification
- **Un plan de sobriété en eau** en déclinaison du Plan eau



Agir plus vite et plus fort
sur le bassin Rhône-Méditerranée

Les 6 incontournables pour s'adapter

1. Consommer moins d'eau
2. Préserver et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels
3. S'appuyer sur les services rendus par les sols
4. Etablir des stratégies locales concertées
5. Planifier les solutions de demain
6. Le SDAGE et le PGRI comme premiers pas pour faire face au changement climatique

Agir plus vite et plus fort

sur le bassin Rhône-Méditerranée



Agir plus vite et plus fort

sur le bassin Rhône-Méditerranée

Partager l'eau

Lutter contre le gaspillage de l'eau

- usages plus sobres en eau
- boucher les fuites
- tarification incitative



Diversifier la ressource en eau

- stocker l'eau en hiver
- interconnecter les réseaux
- récupérer/réutiliser l'eau

Un panier de solutions

Limiter l'assèchement des sols

- zéro artificialisation nette
- désimperméabilisation
- infiltration des eaux
- choix des cultures



Agir plus vite et plus fort

sur le bassin Rhône-Méditerranée

Préserver la
biodiversité



Renforcer la
maîtrise des
pollutions

Restaurer les
habitats naturels

- rivières
- zones humides
- lagunes
- milieux marins côtiers



Un panier de **solutions**

Prévenir les
inondations

- connaissance des aléas
- limitation du ruissellement
- gestion de crise





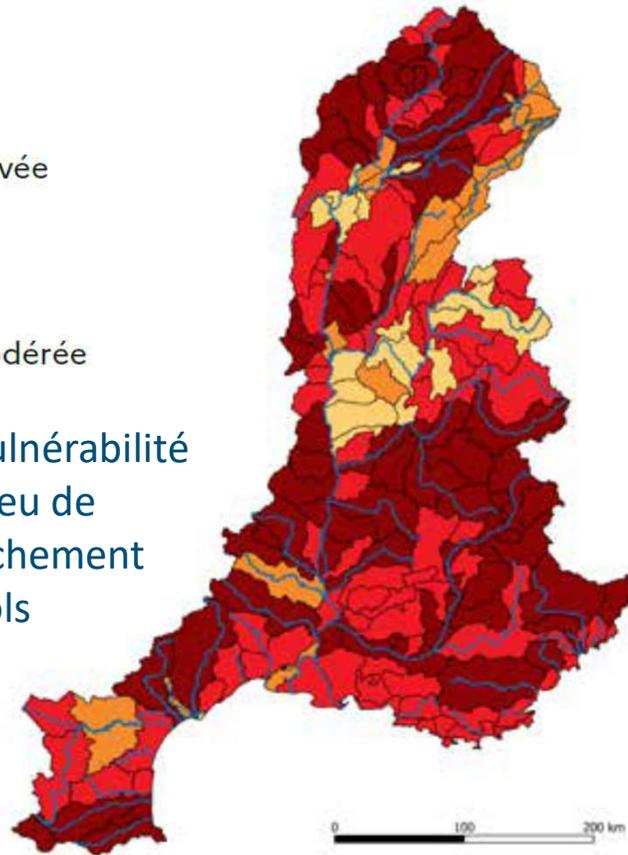
Agir plus vite et plus fort sur le bassin Rhône-Méditerranée

Identifier les **priorités des territoires**

- des impacts différents ; les territoires sont plus ou moins vulnérables
 - nécessité de stratégies locales adaptées au degré de vulnérabilité du territoire
- ➔ un **diagnostic des vulnérabilités territoriales** à l'échelle du bassin pour engager au plus vite les solutions d'adaptation les plus pertinentes

■ élevée
■
■
■ modérée

Ex - vulnérabilité
à l'enjeu de
l'assèchement
des sols

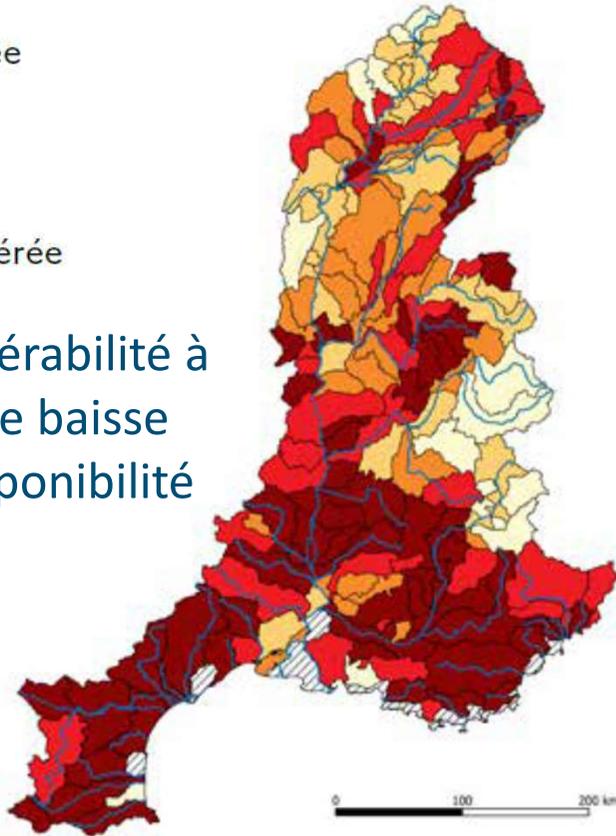




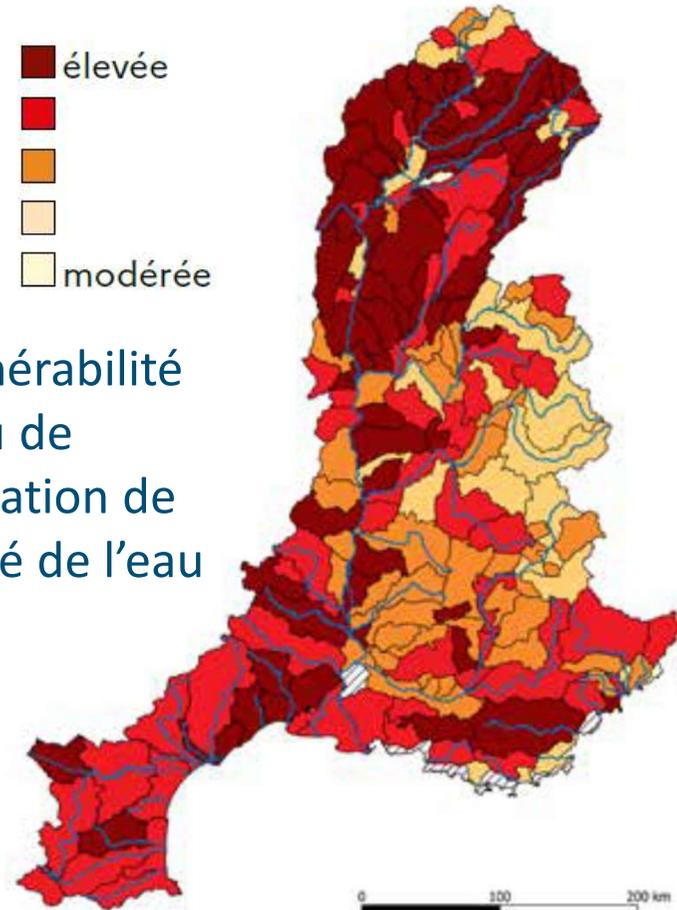
Cartes de vulnérabilités



Ex - vulnérabilité à l'enjeu de baisse de la disponibilité en eau



Ex - vulnérabilité à l'enjeu de détérioration de la qualité de l'eau

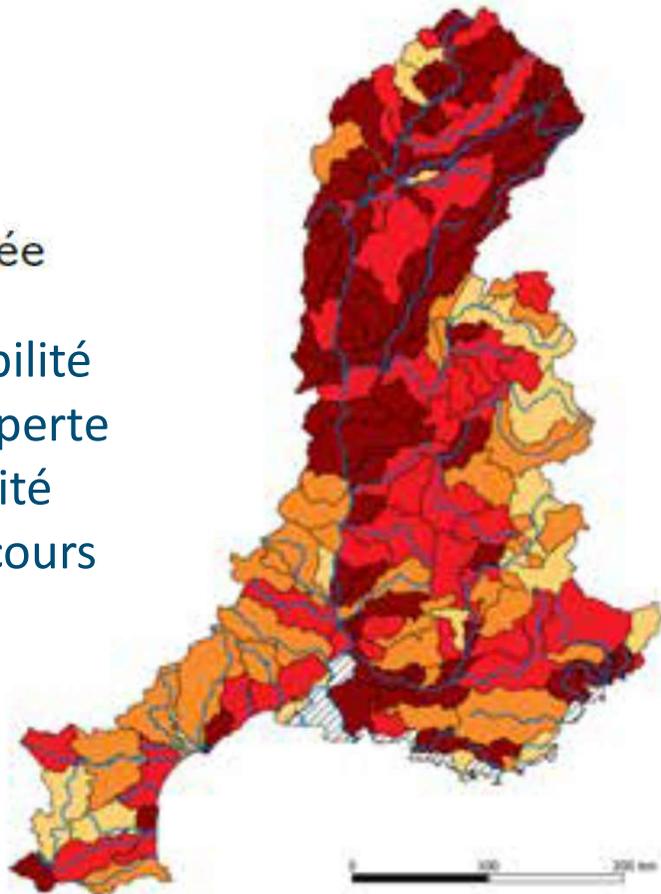




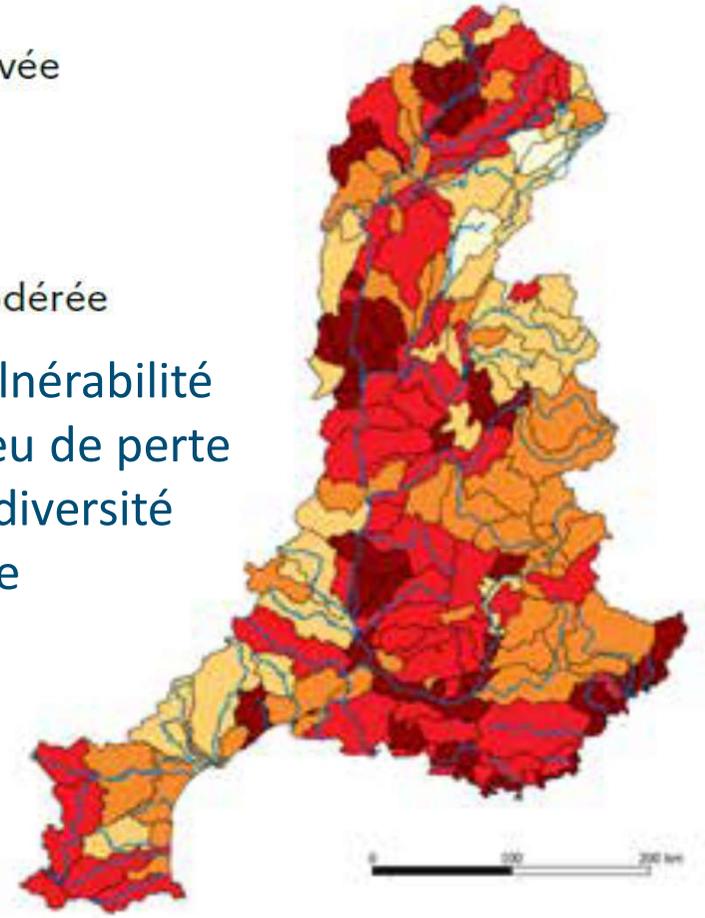
Cartes de vulnérabilités



Ex - vulnérabilité
à l'enjeu de perte
de biodiversité
aquatique (cours
d'eau)



Ex - vulnérabilité
à l'enjeu de perte
de biodiversité
humide





Agir plus vite et plus fort
sur le bassin Rhône-Méditerranée

30 défis pour le bassin Rhône Méditerranée d'ici 2030

Pour la disponibilité en eau

Réduire les
prélèvements
de 10%

Un plan de gestion
de l'eau (PTGE) sur
tous les territoires
prioritaires

Plan de sobriété des
ménages dans la moitié
des collectivités

Sobriété pour les 40
plus grands sites
industriels

Économiser 100 Mm³
en agriculture dans les
territoires en
déséquilibre

Pour la biodiversité aquatique et humide

Labelliser 20
opérations phares de
solutions fondées sur
la nature
Restaurer 100 ha
d'herbiers de
Posidonie

Restaurer 500 km
de cours d'eau

Un plan de gestion
des
zones humides sur
tous
les territoires
prioritaires



Pour la qualité des eaux

Restaurer 17 000
km de ripisylves

Tripler les surfaces de
déconnexion des eaux
pluviales

Un plan de gestion des rejets de
nutriments sur tous les territoires
prioritaires

L'assèchement des sols

30 filières
agricoles sobres
et résilientes
dans les
territoires
prioritaires

Un plan
d'adaptation de
l'agriculture dans
chaque région

Doubler les surfaces
désimperméabilisées
dans les territoires
prioritaires

Face aux risques

Un plan de prévention des inondations
(PAPI) dans tous les territoires prioritaires

Pour nourrir une ambition

Une instance de concertation
multi-acteurs et une stratégie
d'adaptation dans tous les
bassins versants

Des observatoires
d'évolution des milieux et
espèces

Des formations eau et
climat

Un réseau de
suivi des
températures

Un profil de vulnérabilité, des défis proposés

Exemple du bassin des **GARDONS**

- Très forte vulnérabilité pour tous 4 enjeux
- Les solutions à mettre en œuvre en priorité : **à définir par chaque territoire parmi les défis, par exemple :**
 - Elaborer un plan de gestion stratégique des zones humides
 - Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées
 - Accompagner les filières locales dans la mise en place de pratiques agronomiques visant la rétention en eau dans les sols et la réduction de la consommation en eau

● élevée



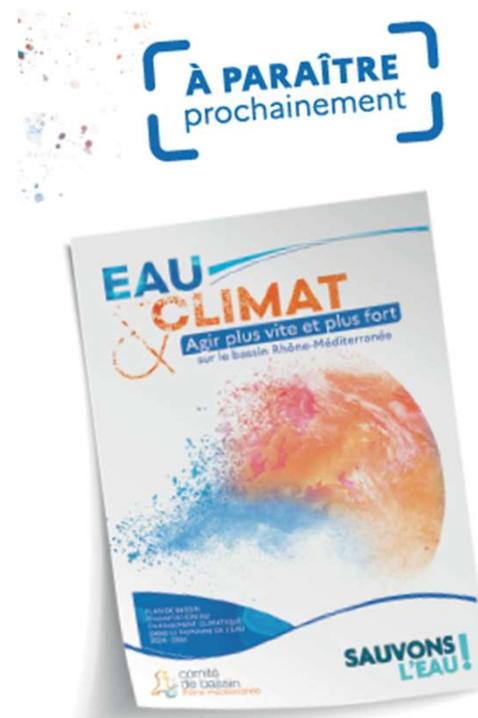
○ modérée

	Degré de vulnérabilité	Sensibilité
Baisse de la disponibilité en eau	4	5
Perte de biodiversité cours d'eau	3	1
Perte de biodiversité Z Humide	4	3
Assèchement des sols	5	4
Détérioration de la qualité d'eau	4	3
Risques naturels liés à l'eau	4	



**Pour agir plus vite
et plus fort**
sur le bassin
Rhône-Méditerranée

**Merci de votre
attention**



**UN PLAN
DE BASSIN
D'ADAPTATION
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

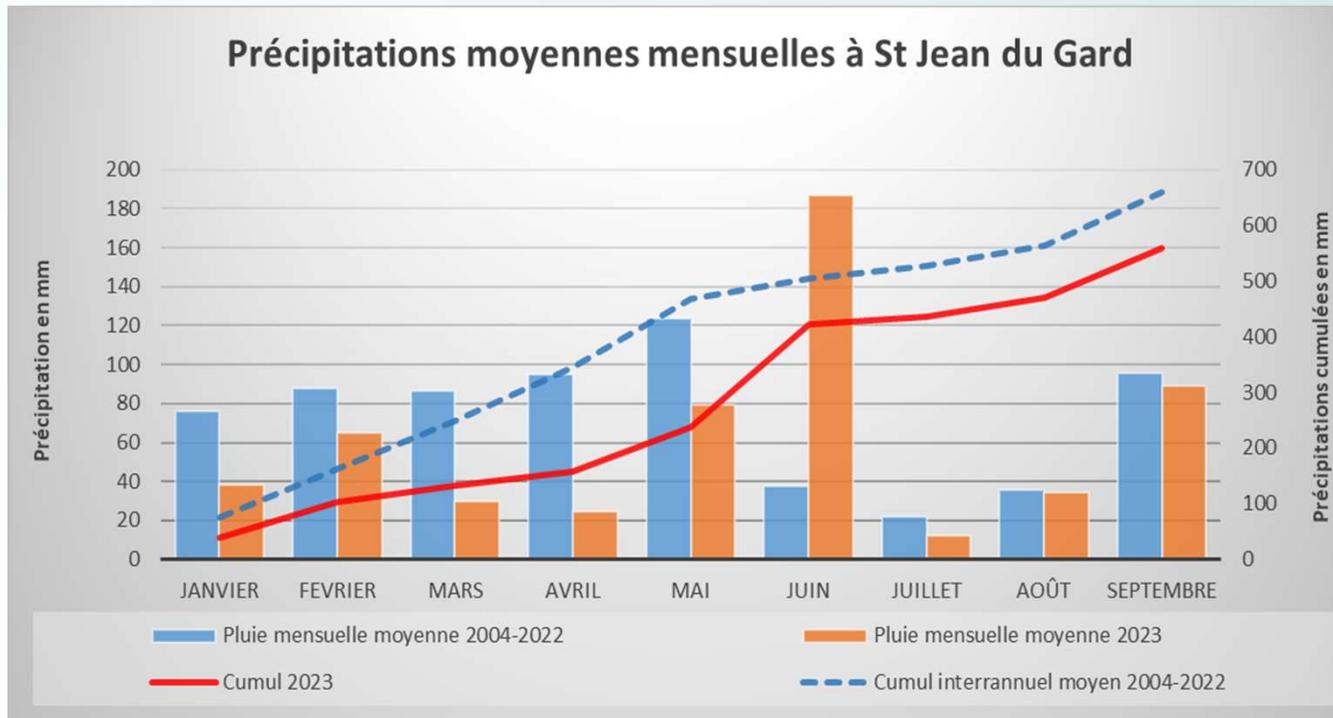
ORDRE DU JOUR

- ▶ Point n°1 - Validation du compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2023
- ▶ Point n°2 – Suite du débat sur les stockages
- ▶ Point n°3 – Point d'information sur les toxiques
- ▶ Point n°4 – Présentation de l'appel à manifestation d'intérêts de l'Agence de l'eau « Eau et climat »
- ▶ Point n° 5 – Présentation du plan de bassin d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée
- ▶ **Point n°6 – Bilan hydrologique 2023 et prolongation du PGRE 2024**



POINT N°6 - BILAN PGRE 2023 – RETOUR SUR L'HYDROLOGIE

Une année 2023 marquée par une **sécheresse hivernale et printanière**, atténuée par les pluies de fin mai et juin, puis une **situation à nouveau déficitaire en août et septembre**.

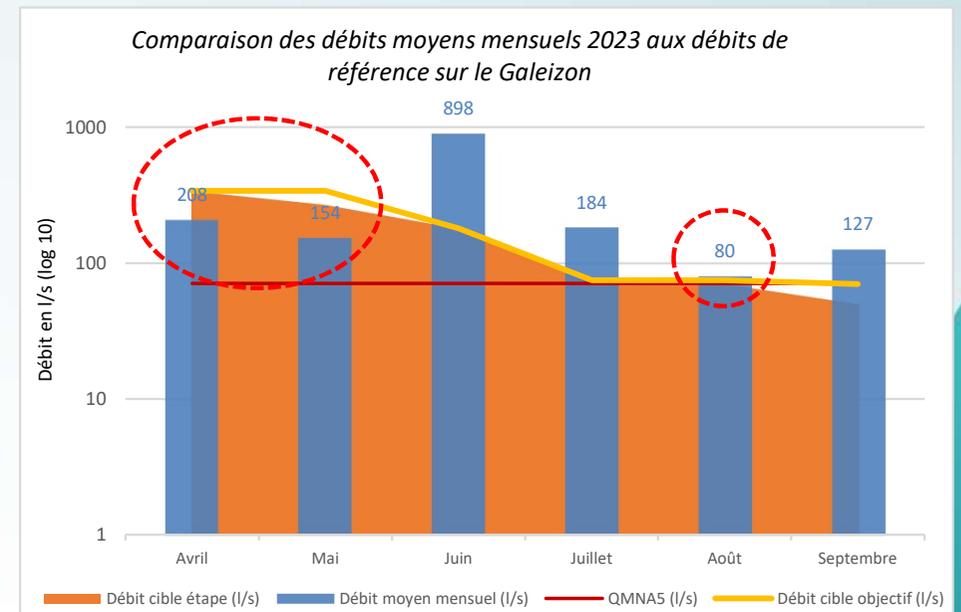
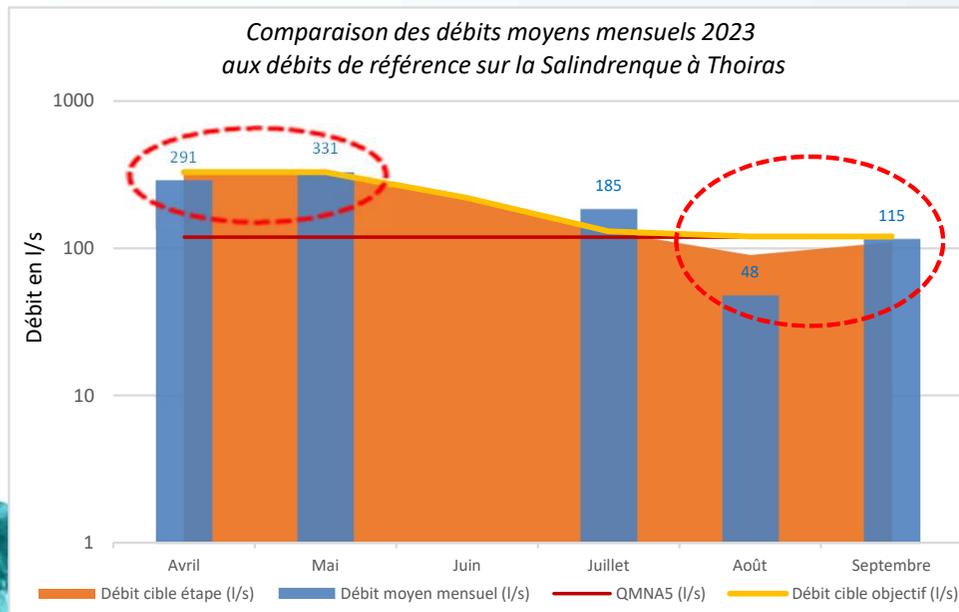


41 à 74 % de déficit pluviométrique sur les 4 premiers mois de l'année sur l'ensemble du bassin

POINT N°6 - BILAN PGRE 2023 – RETOUR SUR L'HYDROLOGIE

Sur la plan hydrologique, la conséquence est :

- Des débits moyens mensuels **inférieurs aux débits-cibles sur 3 sous-bassins** suivis **au printemps** (Galeizon, Gardon d'Alès et Salindrenque)
- Des débits moyens mensuels **inférieurs aux débits-cibles en aout et/ou septembre sur 4 sous-bassins** (Galeizon, Gardon d'Alès, Salindrenque et Ners)

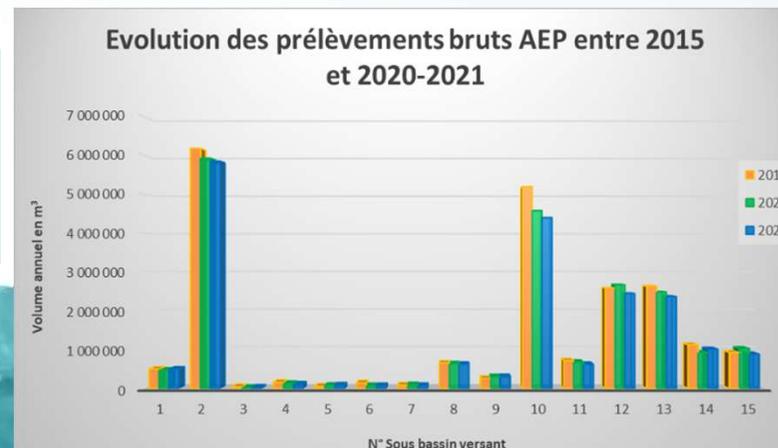


POINT N°6 - BILAN PGRE 2023 – POURSUITE DU PLAN D' ACTIONS

Le Plan d'actions du PGRE 2018-2022 s'est poursuivi en 2023 à travers :

- Des actions (EPTB) concernant **l'amélioration de la connaissance** qui se poursuivent (études des eaux souterraines, réseaux de suivi hydrométriques et piézométrique),
- Des actions (EPTB) **d'économies d'eau à travers l'accompagnement de 10 communes et 2 campings** sur le bassin versant,
- Des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public via les animations portées par le CPIE du Gard (Et au milieu coule le Gardon),
- La poursuite des actions d'animation de la Chambre d'Agriculture du Gard (accompagnement des gestionnaires et pilotage des exploitations/économies d'eau d'irrigation via le suivi par sondes tensiométriques)
- Les travaux d'amélioration des rendements de réseau d'eau potable (66 M d'€ HT sur 2018-2023)

Économies évaluées à près de 1,8 M de m³ d'eau (AEP) sur la période 2015-2021



POINT N° 6 - PGRE 2024 – PROLONGATION DU PLAN D' ACTIONS

En 2024, les actions proposées à la validation de la CLE pour acter **la prolongation du plan d'actions du PGRE** sont les suivantes :

- Axe I => Poursuite du **suivi piézométrique** (EPTB Gardons): acquisition de matériel de (45 000 €)
 - => **Etude du schéma stratégique en eau brute sur le territoire du PETR Uzège** - Pont du Gard et l'agglomération du Gard Rhodanien et des communes gardoises du Grand Avignon (..... €)
 - => Conduite d'ateliers de concertation : **mise en œuvre de la démarche Eau et Climat (CD30)**

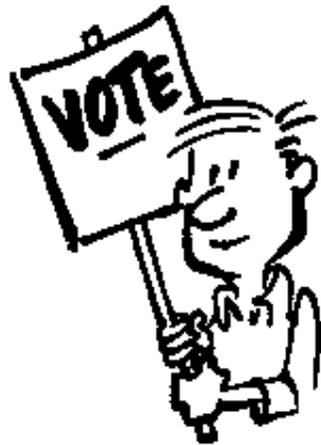
- Axe II => Actions de **sensibilisation** (CPIE du Gard) **du Grand public et des scolaires** 2024-2025 (48 000 €)
 - => **Economies d'eau dans les communes et établissements touristiques** (8 à 9 structures : communes ou campings) – EPTB Gardons (139 000 €)

- Axe IV => **SDAEP** (324 000 €) + travaux **d'amélioration des rendements** de réseaux (7,3 M d'€)
 - => **projet de substitution AEP** (SI de Remoulins/St Bonnet du Gard) (100 000 €)
 - => **stockages individuels en Cévennes** : 3 projets à Maruejols les Gardons (21 000m3 pour irrigation de vigne, de vignes pied mères et de pépinières viticoles), et Saint André de Valborgne (2000 et 5000 m3 pour irrigation d'oignons doux des Cévennes)
 - => **étude de potentialité de stockage collectif** pour 10 ha de maraîchage en agriculture biologique (PAT d'Alès).
 - => action de d'accompagnement (CA30) des éleveurs pour diagnostics de **récupération des eaux de toiture des bâtiments d'élevage** (5 400 € pour le BV Gardons)

- Axe V => **Animation/mise en œuvre du PGRE + évaluation** (EPTB Gardons : 125 000 € / Prestations extérieures pour évaluation du PGRE 2018-2024 (20 000 €)

POINT N° 6 - PGRE 2024 – PROLONGATION DU PLAN D' ACTIONS

Proposition aux membres de la CLE de valider le plan d'actions complémentaire du PGRE pour l'année 2024



Validation du plan
d'actions 2024

ORDRE DU JOUR

- ▶ Point n°1 - Validation du compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2023
- ▶ Point n°2 – Suite du débat sur les stockages
- ▶ Point n°3 – Point d'information sur les toxiques
- ▶ Point n°4 – Présentation de l'appel à manifestation d'intérêts de l'Agence de l'eau « Eau et climat »
- ▶ Point n° 5 – Présentation du plan de bassin d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée
- ▶ Point n°6 – Bilan hydrologique 2023 et prolongation du PGRE 2024
- ▶ **Point n° 7 - Avis de la CLE et de l'EPTB depuis le 13 décembre**



1 avis sollicité le 26/02 – Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles du Gard de 2024 à 2029.

- Document de référence d'orientation et de gestion, porté par Fédération de pêche du Gard
- Avis attendu pour le 10/04
- Précédent avis CLE en 2019

➔ **Proposition d'avis favorable**, soulignant :

- travail partenarial,
- effort de synthèse des données existantes
- importance des actions liées à la restauration des milieux ;

➔ **Remarques attendues par courriel à l'EPTB jusqu'à lundi 08 avril**



Point n°7. Avis EPTB sollicités depuis le 13 décembre

- ❑ **22/01/2024 - Régularisation administrative - captage de Marduel - Syndicat Intercommunal des Eaux de Remoulins et St Bonnet du Gard ;**
 - ➔ **Avis le 07/02** : demande de précision (atteinte 71% rendement ?) et suggestion d'engager un diagnostic pour des travaux prioritaires complémentaires

- ❑ **22/02/2024 - Demande de déclaration - création forage destiné à l'irrigation de cultures - commune de La Capelle-Masmolène par le domaine Mag de Panely:**
 - ➔ forage projeté prof 200 m pour irrigation et eau potable d'un mas (réhabilitation)
 - ➔ Courriel de M.le Maire de Pouzilhac – 29/02
 - ➔ **Remarques et avis formulé le 01/03** : attention attirée sur fragilité du système aquifère sollicité et des milieux superficiels dépendants (contexte faible recharge); études en cours.
 - ➔ **SUITE (08/03) : autorisation essais de pompage mais demande de compléments** par DDTM 30 pour étude d'incidence plus fine pour évaluer impacts du prélèvement sur communes de Pouzilhac / La Cappelle / Flaux.

- ❑ Une dizaine de décisions administrations et d'informations transmises à l'EPTB



ORDRE DU JOUR

- ▶ Point n°1 - Validation du compte-rendu de la CLE du 13 décembre 2023
- ▶ Point n°2 – Suite du débat sur les stockages
- ▶ Point n°3 – Point d'information sur les toxiques
- ▶ Point n°4 – Présentation de l'appel à manifestation d'intérêts de l'Agence de l'eau « Eau et climat »
- ▶ Point n° 5 – Présentation du plan de bassin d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée
- ▶ Point n°6 – Bilan hydrologique 2023 et prolongation du PGRE 2024
- ▶ Point n° 7 - Avis de la CLE et de l'EPTB depuis le 13 décembre
- ▶ **Point n° 8 : rapport d'activité de la CLE 2023**



Mise en œuvre du **SAGE des Gardons**

- 5 CLE en 2023 (2 en 2022), 4 bureaux
- bonne dynamique d'échanges, 2 journées de visites formations sur les toxiques, plusieurs retours positifs de membres CLE
- légère diminution de la participation 2023 (35 % à 53 % de présence – 53 % avec procurations)
- 3 SCOT, 2 projets alimentaires territoriaux (PAT), 1 plan climat air énergie territorial (PCAET), PLU
- **8 avis (4 en 2022) et 20 avis de l'EPTB (15 en 2022) + 24 décisions administratives**

Sujets marquants

- Projets de révision d'arrêté cadre sécheresse du Gard et de la Lozère
- Présentation d'études structurantes / gestion de l'eau (eaux souterraines – EPTB Gardons, / Eau et climat 3,0 Conseil départemental du Gard, Evolution de l'hydrologie du Rhône - Agence de l'eau Rhône-Méditerranée)
- Échanges riches sur diverses thématiques / contexte national de tensions

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DES GARDONS

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Commission Locale de l'Eau des Gardons



Questions diverses

- **Travaux de préparation du SDAGE 2028-2033 engagés** – contribution de l'équipe technique de l'EPTB en collaboration avec les services des principales agglomérations (Révision de l'état des lieux des masses d'eau)
- **Projet de décret sur les SAGE** – consultation du public jusqu'au 21 avril <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-aux-schemas-d-amenagement-a2999.html>.
 - Courrier ANEB – 29 mars : soutien l'organisation par bassin versant / CLE et établissements de bassin, Décret = Mesure 34 du Plan Eau mais le processus semble arrêté malgré un consensus sur quasi-totalité de son contenu et avancées, proposition de travaux partenariaux associant ministères et parties prenantes





Le Programme d'Intérêt Général
a été intitulé

ALABRI

Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation



MERCI DE VOTRE ATTENTION

